

Taxe d'accise—Loi

Mme Copps: Madame la Présidente . . .

M. Cassidy: J'invoque le Règlement, madame la Présidente . . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): La députée de Hamilton-Est demandait la parole.

M. Cassidy: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La présidence donne la parole au député d'Ottawa-Centre pour faire un rappel au Règlement.

M. Cassidy: Je vous remercie de me donner la parole, madame la Présidente. Accuser un autre député de déformer délibérément les faits est, sauf erreur, antiparlementaire. J'aimerais que la présidence se prononce à ce sujet. Si c'est antiparlementaire, la présidence demandera-t-elle au député de retirer ses paroles?

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Cowichan—Malahat—Les Îles demande-t-il la parole?

M. Manly: Au sujet du même rappel au Règlement, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A ce moment-ci, le député de York-Sud—Weston a prononcé, bien que d'une façon amusante ou sur un ton badin, je le reconnais, des paroles qui ne devraient pas être prononcées à la Chambre des communes. Il trouvera sûrement un moyen de les retirer.

M. Nunziata: Oui, madame la Présidente, je vais retirer le mot «conneries» parce qu'il n'est sans doute pas parlementaire. Reste que le député a affirmé que j'étais un échevin néo-démocrate. C'est une affirmation inexacte, fausse, mensongère. C'est à cette déclaration que j'en ai. Je ne dis pas qu'il soit menteur ou susceptible de colporter des faussetés ou des contrevérités. Qu'il ait affirmé une telle chose en dit long sur sa personne.

M. Crosbie: Quel ergotage!

M. Cassidy: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député d'Ottawa-Centre fait un rappel au Règlement.

M. Cassidy: Madame la Présidente, je crois que vous avez demandé au député de retirer certaines de ses paroles. Peut-être le moment est-il venu de le faire.

Mme Copps: Pourquoi ne retirez-vous pas votre mensonge?

M. Cassidy: S'il veut intervenir à nouveau, il peut nous dire s'il a jamais été membre du NPD.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je trouve dommage que nous revenions cet après-midi au sujet que j'espérais épuisé après l'échange de ce matin. Lorsque j'ai permis au député d'Ottawa-Centre de poser une question, j'osais espérer qu'il s'en tiendrait au projet de loi en délibération.

Quoi qu'il en soit, je prie le député qui en a accusé un autre d'avoir induit la Chambre en erreur, de retirer ses paroles.

M. Nunziata: Madame la Présidente, je ne veux pas faire perdre son temps à la Chambre. Je crois que le peuple canadien va comprendre ce qui est arrivé ici dans la plus pure tradition néo-démocrate. Toutefois, par respect pour vous uniquement, Madame la Présidente, je vais retirer les propos que vous jugez offensants et antiparlementaires. Comme le veut la locution latine, *Res ipsa loquitur*.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La députée de Hamilton-Est.

Mme Copps: Madame la Présidente, j'avais une question à poser au député au sujet d'un point antérieur. La susceptibilité des Néo-démocrates me sidère. Le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) non satisfait d'avoir dit des choses qui étaient fausses ce matin, est revenu à la charge et les a répétées cet après-midi. Quand ses dires ont été contestés il s'est voilé dans le linceul des convenances parlementaires pour réclamer une rétractation. A-t-on entendu le député dire: «J'ai tort. Je regrette. J'ai accusé faussement le député?» Non, il se réfugie derrière les soi-disant usages parlementaires: «Oui, je ne peux traiter personne de vaurien. Je ne peux traiter personne de polisson. Par contre, on peut traiter les autres de tous les autres noms employés au XX^e siècle.»

De toute façon, ma question porte sur les appels interurbains.

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Il y a une chose que je veux tirer au clair. Mon ami et collègue le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) avait parfaitement raison de dire que la taxe de 10 p. 100 était en fait une taxe imposée aux Canadiens des régions rurales. Il sait peut-être toutefois, et c'est la seule chose que je voulais signaler à mon ami le député de York-Sud—Weston, qu'elle est injuste non seulement à l'égard des campagnards, mais aussi envers les balieusards.

Ainsi, j'ai une soeur qui habite Dundas. La région située autour de Hamilton n'est même pas aussi grande qu'Ottawa et le nombre d'habitants y est le même. Si l'on habite Dundas et que l'on veut téléphoner à son frère qui habite Stoney Creek, il faut payer des frais d'interurbain. C'est différent dans la ville de Toronto où l'on peut appeler 2,5 millions de personnes sans passer par l'interurbain. Dans bien des banlieues et dans d'autres localités, il faut toutefois faire des interurbains.

Le député ne reconnaît-il pas que cette mesure est discriminatoire non seulement à l'égard des Canadiens des régions rurales, mais également de ceux qui vivent dans des localités comme Dundas, Stoney Creek et dans la région de Niagara?